

Séance : 14 février 2025

Numéro : 1

Objet : Approbation PV du 12 décembre 2024

**DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatorze février,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 31 janvier 2025, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.

10 membres présents, 7 membres représentés, 10 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Philippe GALTIER, Jacques GARDE, Jean-Louis GRIMAL, Jean-François VIDAL.

Membres représentés : Valérie ABADIE-ROQUES, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Jean-Michel REYNES, Thierry SERIN, Anne-Claire SOLIER.

Membres absents : Roland AYGALLENQ, Anne-Marie CONSTANS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Eric TRANNOIS.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Monsieur le Président présente et commente un à un les différents points du PV de la réunion du Comité Syndical du 12 décembre 2024 ayant donné lieu à délibération, à savoir :

- Approbation du Procès-verbal du 10 septembre 2024
- Adhésion des nouveaux membres
- Cotisations
- Modification régie de carte bancaire du SMICA (comptes d'imputation à ajouter)
- Avenant convention Berger-Levrault + PCRS
- Ligne trésorerie
- Décision modificative
- Contrat groupe du Centre de Gestion pour la retraite
- Convention DDFIP
- Revue des compétences déléguées au Président
- Questions diverses

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

APPROUVE le PV du Comité Syndical du 12 décembre 2024

Le Président du SMICA

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL